

## Deliberation du Conseil Municipal N°20240703DE22

<u>Objet</u>: Cession d'une emprise privée prenant la forme d'un triangle Chemin des Bruyères (40 m<sup>2</sup>)

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, 105 Grande Rue, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation :

27 juin 2024

Date d'affichage:

27 juin 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 21

Pouvoirs: 06 Votants: 27

<u>Présents</u>: Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Carole ROUE, Jean-Luc MASSON, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Loredana MARION, Myriam COLLET, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Mylène GRECO-BOYER, Vanessa REBEYREN, Marie-Chantal PESERY, Catherine VALLIN, Gérard ROY, Guillaume LEFEBVRE

## Absents ayant remis un pouvoir:

Gilles **DEMAISON** donne pouvoir à Jean Luc **MASSON** 

Éric LARDENOIS donne pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN

Sandrine BEHEM donne pouvoir à Hélène LE BERRE

Muriel STOUFF donne pouvoir à Catherine VIGNON

Cécile BAUDOUX donne pouvoir à Vanessa REBEYREN

Alexandre RUIZ donne pouvoir à Marie-Chantal PESERY

Absent excusé : néant

Secrétaire de Séance : Éric MONFRAY

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 2111-1 et L. 2141-1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

VU la délibération 20240306DE13 en date du 6 mars 2024 prononçant le déclassement d'un triangle à l'ouest de la parcelle AB 11 (36  $m^2$ );

VU l'avis de la direction départementale des finances publiques de l'Ain visant une valeur vénale du bien à hauteur de 14 euros avec marge d'appréciation de 10%;

Dans le cadre de l'amélioration du tracé viaire, des échanges ont eu lieu avec les riverains du chemin des bruyères dans le but d'améliorer la desserte des maisons, l'accessibilité du chemin et procéder à la régularisation de plusieurs échanges fonciers convenus il y a plusieurs années.

Dans ce but, le géomètre en charge du projet a détaché la parcelle AB 588 prenant la forme d'un triangle à l'intersection entre le chemin des bruyères et la parcelle AB 11.

Cette emprise de 40 m² a fait l'objet d'un déclassement par délibération en date du 6 mars 2024.

Le propriétaire de la maison présente au 70 Chemin des Bruyères souhaite acquérir cette emprise.

Le terrain objet de la vente est identifiée en violet sur le plan annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

**POUR: 27** 

CONTRE: 00

**ABSTENTION: 00** 

 VALIDE la vente de la parcelle AB 588 (40 m²) appartenant au domaine privé communal à la famille MERMET pour un montant de 12,60 euros;

- **DONNE** à tous les pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 3 juillet 2024

Le Maire, Carole BONTEMPS-HESDIN

Acte 001-210103222-20240703-20240703DE22-DE Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 17/07/2024 et de sa publication 17/07/2024